



Objectifs

Cette action de formation a pour vocation d'accompagner les jeunes :

- ▶ dans la **préparation des concours des Instituts de Formation d'Aide-Soignant (IFAS) & d'Auxiliaire de Puériculture (IFAP)**, avec pour objectifs de :
 - faire connaître aux candidats les exigences des jurys de ces concours, tant à l'écrit qu'à l'oral.
 - leur apporter la culture du métier et l'approche méthodologique leur permettant de suivre une formation d'Aide-Soignant ou d'Auxiliaire de Puériculture.
 - leur permettre de développer leur confiance en eux, pour qu'ils puissent aisément communiquer à l'oral.
- ▶ dans l'élaboration, la précision ou l'élargissement de leur projet professionnel : la réussite aux concours étant « aléatoire », il est souhaitable et sécurisant d'établir un projet alternatif accessible, dans les métiers connexes de la santé, du social ou de l'animation, accessibles au niveau V.
- ▶ dans la découverte des parcours et voies de formation possibles (formation initiale par la voie scolaire ou l'apprentissage, formation continue, VAE...) et le choix d'un parcours adapté au profil, aux aptitudes et au(x) projet(s) de chacun.

Elle repose donc sur un encadrement personnalisé selon le projet de chaque jeune : des objectifs individuels sont co-définis pour et avec chaque jeune dès l'entrée en formation et sont révisés très régulièrement dans l'année de façon individualisée.

Public

Ce dispositif de formation accueille principalement des jeunes :

- ▶ titulaires d'un diplôme sanitaire et social de niveau V (CAP Petite Enfance, BEP Carrières Sanitaires et Sociales, BEPA Services aux personnes, ...)
- ▶ ayant suivi ou entamé sans l'avoir mené à terme, un cursus de formation de niveau V ou IV, et souhaitant s'orienter vers les métiers de la santé et du social accessibles sans diplômes spécifiques.

Si aucune condition de diplôme n'est exigée pour intégrer la Préparation aux concours d'entrée des Instituts de Formation d'Aide-Soignant (IFAS) & d'Auxiliaire de Puériculture (IFAP), il faut néanmoins savoir que :

- ▶ les candidats aux concours doivent être âgés de 17 ans minimum à la date d'entrée en formation post-concours.
- ▶ Plus de 60 % des élèves d'IFAS et d'IFAP sont titulaires d'un Bac ou plus, et environ 25 % ont un diplôme de niveau V (CAP, BEP).

Formation

La formation s'articule autour des contenus suivants :

- ▶ **Français** expression écrite : orthographe, grammaire, conjugaison, syntaxe ; organisation des idées et méthodologie rédactionnelle et de l'argumentation.
- ▶ **Mathématiques** : calcul mental sur les opérations numériques de base ; proportions & conversions.
- ▶ **Biologie humaine** & terminologie médico-sociale
- ▶ **Tests d'aptitudes** :
 - logique (verbale, spatiale...)
 - verbale
 - numérique
 - attention
 - organisation
- ▶ **Sciences Médico-Sociales** : thèmes sanitaires & sociaux, connaissance des métiers de la filière médico-sociale.
- ▶ **Actualité** : ressources documentaires, fiche actualité, revue de presse, ...
- ▶ **Communication orale** : prise de parole en public, exposé oral, expression théâtrale, aptitudes au débat
- ▶ **Éducation civique**, juridique et sociale.
- ▶ **Méthodologie** :
 - des apprentissages (apprendre à apprendre, mémorisation, lecture rapide, mind mapping),
 - outils de gestion du stress
 - Techniques de recherche d'emploi (TRE)



► Stages en milieu professionnel :

- 420 h minimum, à raison de **2 à 3 jours par semaine**
- Le(s) stage(s) doivent permettre aux jeunes de confronter leur(s) projet(s) professionnel(s) et la réalité du terrain.
- Les jeunes sont accompagnés dans leur recherche de terrain de stage et d'emploi de façon individuelle (1/2 journée de permanence hebdomadaire) et collective (découverte des métiers et techniques de recherche d'emploi).

► Autres spécificités :

- **Concours blancs** : entraînement régulier aux épreuves écrites & orales des concours.
- Intervenants ponctuels extérieurs (professionnels de la santé ou de la puériculture).
- Facilitation (formalités administratives, coût de formation « allégé ») pour la préparation du **BAFA** avec notre partenaire, l'Aroeven.
- **2 Conseils de Progrès** par an : le Conseil de Progrès rassemble élèves, parents, équipe pédagogique et « grands témoins » (professionnels et/ou pédagogues).

Lors du conseil chaque élève expose au public son projet professionnel et de formation, son bilan de la période écoulée, ses objectifs pour la période à venir et les moyens qu'il se donne pour les atteindre.

L'équipe pédagogique peut intervenir pour expliciter ou faire expliciter un point de l'exposé et émettre des propositions.

Les parents et grands témoins expriment leurs sentiments sur le Conseil en fin de séance.

Informations sur les Concours d'AS & d'AP

Les enseignants informent les élèves sur les dates d'inscription aux concours d'entrée des Instituts de Formation d'Aide-Soignant & d'Auxiliaire de Puériculture. Cependant, les inscriptions aux concours sont individuelles, et restent à l'initiative et à la charge de chaque candidat.

► Les épreuves des Concours

Epreuves d'admissibilité	Coef.	Mode	Durée
1. Epreuve écrite de Culture Générale, Mathématiques, Biologie) <i>Sont dispensés de l'épreuve écrite les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V (CAP/BEP).</i>	1	Ecrit	2h
2. Tests d'aptitudes <i>Uniquement pour le concours d'Auxiliaire de Puériculture</i>	1	Ecrit	2h

Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à chacune des épreuves écrites d'admissibilité sont déclarés admissibles : ils sont convoqués à l'épreuve d'admission.

Epreuve d'Admission	Mode	Durée
3. Entretien avec le jury <input type="checkbox"/> Question de Culture Sanitaire et Sociale <input type="checkbox"/> Aptitudes, Projet et Motivation du Candidat	Oral Préparation Exposé Entretien	30 min 10 min 10 min 10 min

Modalités d'inscription

► Avant de s'engager dans la formation, les jeunes sont conviés à une **réunion d'information collective**. L'objectif est de les informer précisément sur le contenu et le déroulement de la formation, l'alternance, la recherche autonome, mais encadrée, du ou des terrains de stage ; cette réunion leur permet également de vérifier l'adéquation entre la formation et leur projets personnel et professionnel.

► A l'issue de la réunion, un **rendez-vous individuel** est planifié avec chaque jeune. Un travail personnel leur est demandé pour ce rendez-vous. Il s'agit, pour l'équipe pédagogique, d'évaluer la motivation des jeunes à entrer en formation et leur implication dans les travaux individuels demandés. En fin d'entretien, une décision est prise. En cas d'accord, un dossier définitif lui est remis ; celui-ci est à compléter et à retourner dans les 10 jours. En cas de réponse négative, une autre proposition de scolarisation peut être envisagée au sein du lycée, ou dans un établissement partenaire.

► NOTA BENE :

- si les résultats et/ou le parcours scolaires antérieurs ne sont pas un critère de sélection pour l'équipe pédagogique, le comportement scolaire, la motivation, la mise en projet, sont, par contre, déterminants.
- Un nombre minimum d'élèves (20) est nécessaire pour l'ouverture de cette formation.